

## **Pic de pollution : Paris adresse des messages de prévention aux publics fragiles**

**En raison de la durée et de l'intensité du pic de pollution qui frappe actuellement Paris et l'Ile-de-France, la Ville de Paris recommande à la population de prendre des mesures préventives, tels que la limitation des activités sportives et des déplacements pour les personnes fragiles.**

Le pic de pollution qui frappe actuellement les Parisiens et Franciliens est inédit depuis 10 ans, par sa durée et par sa concentration élevée en particules fines dans l'air. Il représente un risque majeur pour la santé, qui a immédiatement amené la Ville de Paris à prendre des mesures incitatives, auxquelles se sont ajoutées progressivement des restrictions de circulation décidées par le Préfet de Police.

Cela n'a pas suffi à endiguer le phénomène : le pic de pollution devrait durer encore plusieurs jours, selon les prévisions météorologiques. Les médecins spécialistes tirent la sonnette d'alarme sur les conséquences de ce pic de pollution sur la santé et en particulier celle des enfants.

« Face à cette crise sanitaire, la Ville de Paris, en tant que service public, recommande à la population des mesures préventives, en particulier pour les publics les plus fragiles. Celles-ci sont relayées sur les panneaux d'information et dans nos différents équipements municipaux, dans les crèches, les écoles, etc. », souligne Bernard Jomier, adjoint à la Maire de Paris en charge de la santé, du handicap et des relations avec l'AP-HP.

**Dès le déclenchement du niveau d'information, la Ville recommande aux habitants de :**

- Privilégier les activités calmes et éviter toutes les activités physiques et sportives intenses ;
- Veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution en pratiquant des activités émettrices de polluants (utilisation de produits contenant des solvants) ;
- Respecter scrupuleusement les traitements médicaux en cours à visée respiratoire.

**Dès le déclenchement du seuil d'alerte, la Ville recommande aux habitants de :**

- **Enfants de – de 6 ans** : limiter les déplacements au strict nécessaire et éviter les promenades et les activités à l'extérieur

- **Enfants de 6 à 15 ans** : limiter les déplacements au strict nécessaire et éviter les activités à l'extérieur, privilégier à l'intérieur des locaux les exercices physiques d'intensité moyenne ou faible et reporter toute compétition sportive qu'elle soit prévue à l'extérieur ou l'intérieur des locaux.
- **Adolescents et femmes enceintes** : limiter les déplacements au strict nécessaire et éviter les activités sportives violentes et les exercices d'endurance (à l'extérieur comme à l'intérieur) ; déplacer, dans la mesure du possible, les compétitions sportives, pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion, adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie.
- **Ensemble de la population** : réduire ses activités sportives et pratiquer en matinée celles qui sont maintenues.

« La Ville de Paris réitère son souhait de voir l'Etat et la Région s'associer à cette démarche en appliquant, sur les équipements et les lieux publics qui sont de leur compétence, des mesures et une automaticité comparables. Au-delà de ce pic, les collectivités locales et l'État doivent repenser les politiques publiques de déplacement et faire de la lutte contre la pollution une priorité absolue », ajoute Christophe Najdovski, adjoint à la Maire de Paris en charge des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public.

**Contact presse** : Mathilde Pieraut / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.49.61